

Contrat de formation (le bénéficiaire finance lui même sa formation)

Entre les soussignés :

1) **Relax-shiatsu**, Siret : 341 998 581 00050, Code Ape 8559B, Urssaf : 140 6940868362

Responsable : Françoise NANCEY

8 rue de la Délivrante - 14000 Caen. France. **Tél : 06 62 57 23 37 <http://www.relax-shiatsu.fr>**

2) (Nom, prénom, adresse et profession du cocontractant ci-après désigné par le stagiaire) ...

.....
.....
.....est conclu un contrat de formation.

Article I : Objet :

En exécution du présent contrat, **relax-shiatsu** s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Amma assis**.

Article II : Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.
- Elle a pour **objectifs** :

Acquérir gestes postures nécessaires pour détendre 1 personne en 20 minutes par la relaxation nommée en intitulé : Amma assis.

Expérimenter des outils de relaxation et de dynamisation, utilisés pour se préparer à effectuer une relaxation ou la clôturer.

- A l'issue de la formation après évaluation, un **Certificat de formation** sera délivré(e) au stagiaire.

- Sa durée est fixée à : **18 h Amma assis**.

- Le déroulement de l'action de formation est décrit dans le programme du voyage organisé par Randomona, figure en annexe du présent contrat, le **règlement intérieur** de relax-shiatsu.

Article III : Niveau de connaissances préalables nécessaire :

- Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre la formation.

Il vous est demandé d'être motivé par le toucher (être tour à tour sujet et opérateur) et de **ne pas être enceinte**.

Article IV : Organisation de l'action de formation :

- L'action de formation **d'une durée de 18 heures aura lieu au dates citées plus haut sur le contrat de voyage en Mongolie, organisé par** l'association **Randomona, Agrément Tourisme** AG 086 06 0001, Randomona "Voyager Autrement" Jean Marc PERCIER 6 rue St Michel 86320 Lussac les Châteaux – France

- l'action de formation est organisée pour un **effectif** de 4 à 12 inscrits (4 stagiaires minimum et accompagnant).

- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes

- La **démarche** de formation est une synthèse humaniste, comportementaliste, fonctionnaliste prenant en compte la globalité de l'être dans toutes ses dimensions : physique, sensorielle, émotionnelle, créative, intuitive. L'apprenant est motivé, développe son autonomie, contrôle ses propres apprentissages, accomplit des tâches, résout des problèmes par le recours simultané au rationnel et au spontané.

- Démonstration et **expérimentation** en duo des techniques. Les stagiaires sont tour à tour opérateur et sujet.

- Mise en forme et concentration par un travail sur soi avant d'aller vers l'autre.

- L'entraînement à la verbalisation des vécus, ressentis et à leur écoute, permet d'auto évaluer, affiner et réajuster son savoir-faire et savoir être.

- Contrôle de l'assimilation des connaissances par :

. diaporama de photos, permettant l'autocritique, le débat et réajustement des postures et attitudes. *(suivant possibilité électrique pendant les formations à l'étranger)*

. une révision pratique permettant également d'expérimenter la relaxation dynamisation pendant son apprentissage.

- Un support écrit, mis à jour régulièrement, est remis au cours de la formation.

- **Une attestation de présence à la formation 18 heures est remise à tout participant au moment de la révision. (Révision comprise dans ce voyage)**

- **L'évaluation** porte sur l'acquisition des objectifs pédagogiques définis, vérifiée pendant une mise en situation de séance. Celle ci a lieu, **à Caen, après un travail personnel de 30 heures**, équivalent à 60 Amma assis. Pour se présenter à l'évaluation, vous devrez avoir acquitté un forfait 6 heures de 90 € correspondant aux frais d'**évaluation** et **supervision** de votre pratique.

L'évaluation permet de délivrer à l'apprenant un **certificat de formation en Relaxation en Amma Assis 54h**. Ce certificat réintègre les temps de formation, de supervision et de pratique personnelle.

- En cas d'insuffisance constatée à l'évaluation, après un délai de trois mois, le stagiaire pourra se représenter à une nouvelle évaluation. Celle ci aura lieu à mon cabinet à Caen, en s'acquittant du tarif, en cours, du forfait 6h supervision évaluation 90€.

- Une évaluation de la prestation de formation est demandée à chaque stagiaire, sous forme d'un questionnaire à remplir, en fin de formation et quelques mois après celle-ci. Elle permet, outre de faire un bilan, de réfléchir constamment aux moyens d'améliorer la prestation de formation et son utilisation.

- Entraînement, Réactualisation, Supervision :

- En participant aux nombreuses animations relax-shiatsu@. Mises en situation gratuites pour les anciens certifiés.

- En suivant un stage d'initiation associé parfois à d'autres activités (yoga, musique, danse ou théâtre, voyage).

- En séance d'entraînement après votre formation, en groupe à Caen France (1/2 tarif de l'heure de formation au cabinet à Caen, tarif valable un an après votre formation). Attestation de présence à cet entraînement délivré, vous permettant de justifier d'un supplément d'heures à vos formations si besoin, par exemple : adhésion FFMBE Fédération Française de Massage Bien-Etre traditionnel, adhésion FFMTR Fédération Française de Massage traditionnel de relaxation ou adhésion FFST Fédération Française de Shiatsu Traditionnel.

- En Séance de **supervision** individuelle (au tarif horaire de cette prestation), conseillée tous les un an et demi.

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :
- Françoise Nancey : Infirmière DE, diplômée Heilpraktiker (praticienne de santé), diplômée conseillère familiale de santé, diplômée en relaxation coréenne. Formatrice depuis 1995, certification 2005 et 2009 qualifiée ICPF en tant que formateur, animateur, concepteur de formation. Formée en : shiatsu de relaxation et à son enseignement et en thaï traditionnel. Formée en massage* traditionnel relaxant, tibétain, ayurvédique, lemniscate. Formée en naturothérapie (M.Dogna), en communication (Gordon), en psychothérapie (psychosynthèse 1er cycle).
Praticienne libérale de relax-shiatsu® en cabinet depuis 1994.

Article V : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe relax-shiatsu et Randomona par lettres recommandées avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme concernant la formation ne peut être exigée du stagiaire.

Article VI : Dispositions financières :

- Le prix de l'action de **formation** Amma assis 18 heures est fixé à : **300 euros TTC**. TVA non applicable, art.293 B du CGI.
Le stagiaire s'engage à verser le règlement aux conditions et délai fixé par Randomona organisateur du séjour.

Article VII : Interruption du stage :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de relax-shiatsu (1) ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue (2), le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes

(1) Avoir d'un crédit d'heures de formation au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, pour les heures de formations non effectuées.

(2) Aucun remboursement dans ce cas.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article VIII : Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance sera seul compétent pour régler le litige concernant la formation.

Article IX : Règlement intérieur relax-shiatsu - STAGES Amma assis shiatsu

Règles communes aux stages intra (dans les locaux mis à disposition par l'établissement commanditaire) et inter (dans les locaux loués à cet effet par relax-shiatsu). En outre et à tout moment, les animateurs et les stagiaires devront respecter le règlement intérieur de l'établissement hôte qui les reçoit :

■ **TENUE** Vêtements souples et chauds, de préférence en coton ou laine et de couleurs claires pour le haut du corps.

■ **HYGIENE** Une propreté corporelle est demandée aux stagiaires. De même celle des vêtements portés pendant la formation.

■ **SÉCURITÉ** Il est demandé de ne fumer que dans les espaces prévus à cet effet. Les stagiaires sont responsables de leurs objets personnels, des nuisances et dégradations qu'ils pourraient causer aux locaux, matériel et autres. Il est recommandé de ne pas amener de bracelet, collier, chaîne, bague (sauf alliance) car il vous sera demandé de les enlever pendant le stage, cela gêne pour le toucher. Tout accident corporel consécutif à la formation devra être immédiatement signalé au responsable du stage, habilité à établir une déclaration dans le cadre de la responsabilité civile de relax-shiatsu. Pour un stage à l'étranger vous devez avoir une assurance rapatriement de type "mondial assistance" ou similaire, l'organisme relax-shiatsu ne pourra être tenu responsable ou redevable de frais engagés ou à engager par un(e) stagiaire nécessitant ce type de besoin.

■ **RESPECT DES RÈGLES DE COLLECTIVITÉ** Sur les lieux de stage ou d'hébergement, il est demandé aux stagiaires de :
veillez à ne pas créer de nuisances sonores : téléphone mobiles, appareil ou instrument de musique trop bruyant dans les lieux mis à notre disposition, ou autres manifestations bruyantes (vous pouvez cependant apporter un instrument de musique non électrifié si vous en jouez). Ainsi qu'éviter dérangement, détérioration ou emprunt (non signalé) d'objets, livres et de matériels de stage. En règle générale, le plus grand respect est demandé aux stagiaires, vis à vis des autres membres et animateurs du stage, mais aussi des stagiaires appartenant à d'autres groupes pouvant être présents sur le site et des responsables et personnel du lieu où le stage se déroule. Tout manquement grave pourra conduire à l'éviction du ou des contrevenants. Les stagiaires doivent se dispenser de toute violence, d'attitude raciste et discriminatoire.

■ **RÈGLES ET PÉDAGOGIE DU STAGE** Les stagiaires sont priés de respecter les horaires de travail proposés. Les absences doivent, sauf cas de force majeure, être signalées à l'avance et motivées. Les stagiaires devront se conformer à la pédagogie proposée qui privilégie la mise en confiance des participants, le respect de chacun (mœurs, philosophie, âge, sexe et race), l'apprentissage par l'expérimentation. Les animateurs recevront les remarques et réclamations éventuelles des stagiaires, les régleront ou les transmettront à qui de droit. Photos ou films ne pourront être prises pendant les séances de travail qu'avec l'accord des stagiaires concernés. Les participants ne pourront utiliser le temps des sessions de stage comme espace de prosélytisme, de pratique sectaire, thérapeutique ou mercantile. De par ses objectifs d'enseignement, de sensibilisation et sa vocation non spécifiquement thérapeutique, l'organisme de formation relax-shiatsu pourra s'opposer à la présence d'un(e) stagiaire qui ne peut objectivement se prendre en charge.

Fait en double exemplaire, à le / /

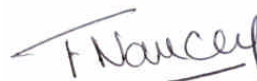
Pour le stagiaire

(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme relax-shiatsu

(nom et qualité du signataire)

NANCEY Françoise, responsable et formatrice)



RELAX-SHIATSU Françoise NANCEY

8, Rue de la Délivrande - 14000 CAEN

☎ 06 62 57 23 37

SIRET : 341 998 581 00050 - Code APE 8559B

URSSAF : 140 6940868362

Email : relax-shiatsu@wanadoo.fr

Site : <http://www.relax-shiatsu.fr>